

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE ET LE *MÉMOIRE SUR L'HABIT*

Michael Noel

Étudiant

Université La Salle Philadelphie

RÉSUMÉ

Cette réflexion a été réalisée dans le cadre de la matière de La Salle et son hérité, dirigée par le Fr. John Crawford dans l'Université La Salle Philadelphie. Il est publié dans une reconnaissance à l'effort réalisé par l'auteur pour comprendre, d'une manière originale, et pour mise à jour l'expérience de Jean-Baptiste de La Salle à travers de l'un de ses écrits personnels, comme c'est le *Mémorial sur l'habit*, écrit à Paris entre 1689 et 1690.

Le 24 février 1688, Jean-Baptiste de La Salle, un prêtre de Reims de trente-sept ans, accompagné de deux laïcs, arriva à la paroisse de Saint Sulpice à Paris pour ouvrir une école gratuite pour les enfants de ce quartier pauvre et surpeuplé. Ils venaient à l'invitation du curé, qui avait dû entendre les habitants de Reims parler de ce groupe particulier de laïcs et de leur « communauté d'Écoles Chrétiennes ». Sans aucun doute, le mot « particulier » devait être sur le bout de la langue du prêtre le jour où La Salle arriva avec deux hommes vêtus, sous des manteaux de paysan, chose apparemment choquante (par rapport aux styles du clergé de l'époque, peut-on supposer), de soutanes noires et d'un rabat blanc fendu. L'arrivée de ces hommes à Paris allait s'avérer être un événement majeur dans la formation des Frères des Écoles Chrétiennes, principalement à cause de leur expansion organisée hors de l'archidiocèse de Reims. C'était encore un nouveau pas dans les débuts du cheminement que La Salle et les Frères faisaient ensemble, un pas qui aiderait à former la vie de La Salle et la naissance de l'Institut en instillant un sens d'identité plus important dans la communauté. Comme La Salle serait sans doute le premier à le proclamer, Dieu les avait amenés à Paris pour étendre et poursuivre la mission ; il aurait juste pu souhaiter que Dieu leur ait inspiré des habits un peu moins voyants.

Au moment de leur arrivée en 1688, La Salle et les Frères avaient une bonne expérience de conflits avec le clergé des différents échelons de la hiérarchie de l'Église. De l'archevêque royal aux plus petits prêtres intrigants en poste à Reims, il semblait que tout homme en soutane ait *de facto* à redire sur l'un ou l'autre aspect de la vie des laïcs, comme élire pour supérieur l'un d'entre eux. Il était donc nécessaire pour La Salle et les premiers Frères d'établir dès le départ que leur communauté discernerait et se déterminerait seule. Il n'est donc pas surprenant que cet esprit indépendant apparaisse avec le plus de ferveur dans le *Mémoire sur l'habit* de La Salle, une défense de la soutane des Frères écrit en réponse à l'insistance du curé de Saint Sulpice pour qu'ils portent des soutanes plus cléricales. Mais ce qui commence par une défense de l'habit tourne vite à une défense de la communauté dans son ensemble, en particulier de son droit à déterminer sa propre mission et son style de vie. Le document est donc capital pour comprendre

la vie de La Salle et l'histoire des Frères, car il révèle clairement le développement d'un sentiment partagé de finalité, d'unité et d'identité entre lui et ses premiers Frères.

48

Quiconque est familier avec les écrits de Saint Jean-Baptiste de La Salle peut reconnaître dans le *Mémoire sur l'habit* un texte typiquement lasallien. Dans les aphorismes du début du document (agencé comme un catalogue des raisons de porter l'habit), des mots clés lasalliens apparaissent. La Salle fait clairement paraître dans ce document que la communauté est « religieuse », ce qui signifie que « on y vit avec Règles, avec dépendance pour toutes choses, sans aucune propriété et dans une entière uniformité. » (MH 0,0,2)¹. En identifiant de façon explicite les Frères à une « communauté religieuse », comme en comparant le développement de sa communauté à celle des Jésuites et de Saint Vincent de Paul, La Salle laisse clairement entendre que les Frères considèrent qu'ils vivent une vie religieuse, et, par extension, se jugent aptes à se déterminer et à discerner par eux-mêmes. Se désigner ainsi peut sembler évident au lecteur lasallien actuel ; cependant, à l'époque, les Frères n'étaient pas reconnus légalement par l'État ou l'Église. Rien ne liant les hommes à la communauté, si ce n'est un sentiment d'identité religieuse et de conviction, les hommes pouvaient (et ils le faisaient) aller et venir comme bon leur semblait et les communautés ne pouvaient pas posséder de propriétés. En conséquence, le type de statut informel de la communauté exigeait que La Salle et les Frères s'emploient au maximum à construire une communauté religieuse plus forte et plus soudée. La Salle remarque que « quelques-uns [des premiers Frères] ont même avoué qu'ils ont été plusieurs fois en disposition de sortir et l'auraient fait si cet habit ne les avaient retenus. » (MH 0,0,45). Il cite aussi Vincent de Paul, disant « Monsieur Vincent a jugé qu'un habit singulier en quelque manière était nécessaire pour retenir les sujets dans sa congrégation » (MH 0,0,38). La Salle applique donc la logique de Vincent de Paul à sa propre communauté en remarquant « Il paraît plus à propos pour le bien d'une communauté que l'habit soit singulier dans son institution » (MH 0,0,35). Il reconnaît que non seulement l'habit donne un sentiment d'identité dans la vie quotidienne des Frères, mais qu'il donne aussi un sentiment de tradition et de continuité à la communauté encore en formation. Ainsi, la première fonction de l'habit pour les Frères a été de développer une identité spirituelle intérieure distincte et une cohésion collective plus tangible.

Le besoin de cohésion interne que l'habit a donné à la vie communautaire s'est accompagné d'un besoin de distinguer publiquement la communauté du clergé et des autres religieux de l'époque. Le document, bien sûr, ayant une section qui milite contre la suggestion de revêtir des soutanes cléricales, implique que le curé de Saint Sulpice y poussait les Frères. La Salle fournit un certain nombre de raisons affirmant qu'une telle disposition mettrait en danger la communauté de l'intérieur et de l'extérieur. Dans la section « Inconvénients qu'il y a touchant l'habit ecclésiastique », La Salle dit clairement son désir que la communauté laïque ne soit que cela, exclusivement laïque : « Il paraît peu à propos de donner un habit purement ecclésiastique à des laïques qui n'ont point d'études et qui n'étudieront jamais, et qui même, n'ont, ni ne peuvent exercer aucune fonction, ni porter le surplis dans l'église, tels que sont ceux de cette communauté des écoles chrétiennes » (MH 0,0,47). La Salle craignait à juste titre que ces premiers Frères soient exploités par des curés déjà surchargés de travail et en nombre insuffisant dans les paroisses urbaines pauvres où travaillait la communauté. Il craignait également qu'un tel habit, en comparaison avec le clergé, n'enfle d'orgueil les Frères, ce qui détournerait leur attention de leurs responsabilités et des élèves (cf. MH 0,0,55-56). La Salle, enfin, craignait que porter autre chose que l'habit amènerait la confusion dans l'esprit des gens (et, plus important, chez les novices entrants) quant à savoir qui étaient ces gens et quelle était leur vie. Comme on peut le voir, la décision de la communauté de demeurer exclusivement laïque, pour se centrer

¹ Note de L'Éditeur: Les références ont été prises de *l'Œuvres Complètes de La Salle* (version française), 1993.

entièrement sur leur mission, était bien établie au moment de la rédaction du document. L'habit était simplement une autre question sur laquelle La Salle ne transigerait pas ; la communauté était si fermement décidée à suivre ce point particulier de la Règle que La Salle remarque la distinction qu'ils se sentaient obligés de faire : « On nomme cet habit une robe pour ne pas lui donner le nom d'un habit ecclésiastique » (MH 0,0,12). 49

Il est donc clair que le premier but de l'habit des Frères était sa valeur esthétique ; il apporte des contributions essentielles, tant externes qu'internes, à l'identité et à la cohésion collective de la communauté. On peut considérer cette façon de penser plus théologique et sociale que pratique, mais La Salle dit clairement – de façon presque laborieuse – que leur habit a des avantages pratiques. « Les casaques ou capotes que portent les Frères des Écoles chrétiennes leur ont été données pour se garantir du froid » (MH 0,0,14), remarque La Salle. Il ajoute : « Les capotes étaient pour lors en usage et on crut qu'elles seraient très propres, utiles et commodes aux maîtres des écoles, particulièrement à ceux qui vont aux écoles hors la maison et dans les quartiers éloignés » (MH 0,0,15). Du point de vue physique, les soutanes ecclésiastiques que le curé leur aurait suggéré de porter étaient encombrantes : « Le long manteau leur serait fort incommode dans leur emploi... avec cet habit, ils ne pourraient pas se remuer au milieu de leurs écoliers, ni les ranger et tenir aisément en ordre quand ils les conduisent à l'église ou quand ils y sont... [Et] on est en état de renverser la plupart des petits enfants de côté et d'autre, en les voulant ranger. » (MH 0,0,60-62). La liste de ces détails pratiques s'allonge. On peut voir dans ce raisonnement un échantillon de la prouesse pragmatique que La Salle et les Frères ont apporté aux programmes dans ces écoles. Le génie pratique bien connu que Jean-Baptiste de La Salle a montré dans ses techniques catéchétiques se voit là clairement. Il y a aussi, cependant, dans cette façon pratique de raisonner le portrait du négociateur avisé qu'était La Salle. En faisant référence à la responsabilité des Frères d'amener les enfants à la messe, La Salle rappelle indirectement au curé à quel point ils ont réussi à restaurer le sens de l'ordre parmi les enfants (qui avaient coutume de vagabonder dans les rues). Et de façon subtile, il rappelle au curé qu'il a besoin des Frères plus qu'eux ont besoin de lui.

Le sentiment partagé d'esprit et de mission de Jean-Baptiste de La Salle et des Frères se voit amplement et de façon évidente dans le *Mémoire sur l'habit*. Le document donne aussi au lecteur moderne un plaisant aperçu tant de la vie des premiers Frères que de l'étendue du caractère dont a fait preuve La Salle dans son intendance tout au long de cette étape de fondation de l'Institut. Les Frères semblaient-ils « étranges » dans leurs soutanes noires et simples de laine et leurs manteaux de paysans ? Pour le lecteur moderne, c'est sûr ; pour le parisien de la fin du dix-septième siècle les Frères aussi, probablement, se remarqueaient. Mais il y avait de simples raisons théologiques, sociales et pratiques derrière le fait d'adopter l'habit, leur habit. Pour les Frères eux-mêmes, l'habit était le symbole de l'égalité de la communauté en Dieu, leur sentiment partagé de mission et de finalité, et deviendrait peut-être la source de tradition et de continuité avec le passé dans la Règle originale. Pour les gens auxquels leur mission s'adressait, l'habit des Frères les distinguait et n'entraînait aucune équivoque sur la personnalité et la mission des Frères. Malheureusement pour le curé de Saint Sulpice, il fut le dernier paroissien à découvrir ce que les Frères étaient vraiment et leur but ; mais il allait bientôt en trouver les raisons. On se demande s'il en attendait soixante-quatre.